

2022

LOI ENERGIE CLIMAT- Rapport Article 29

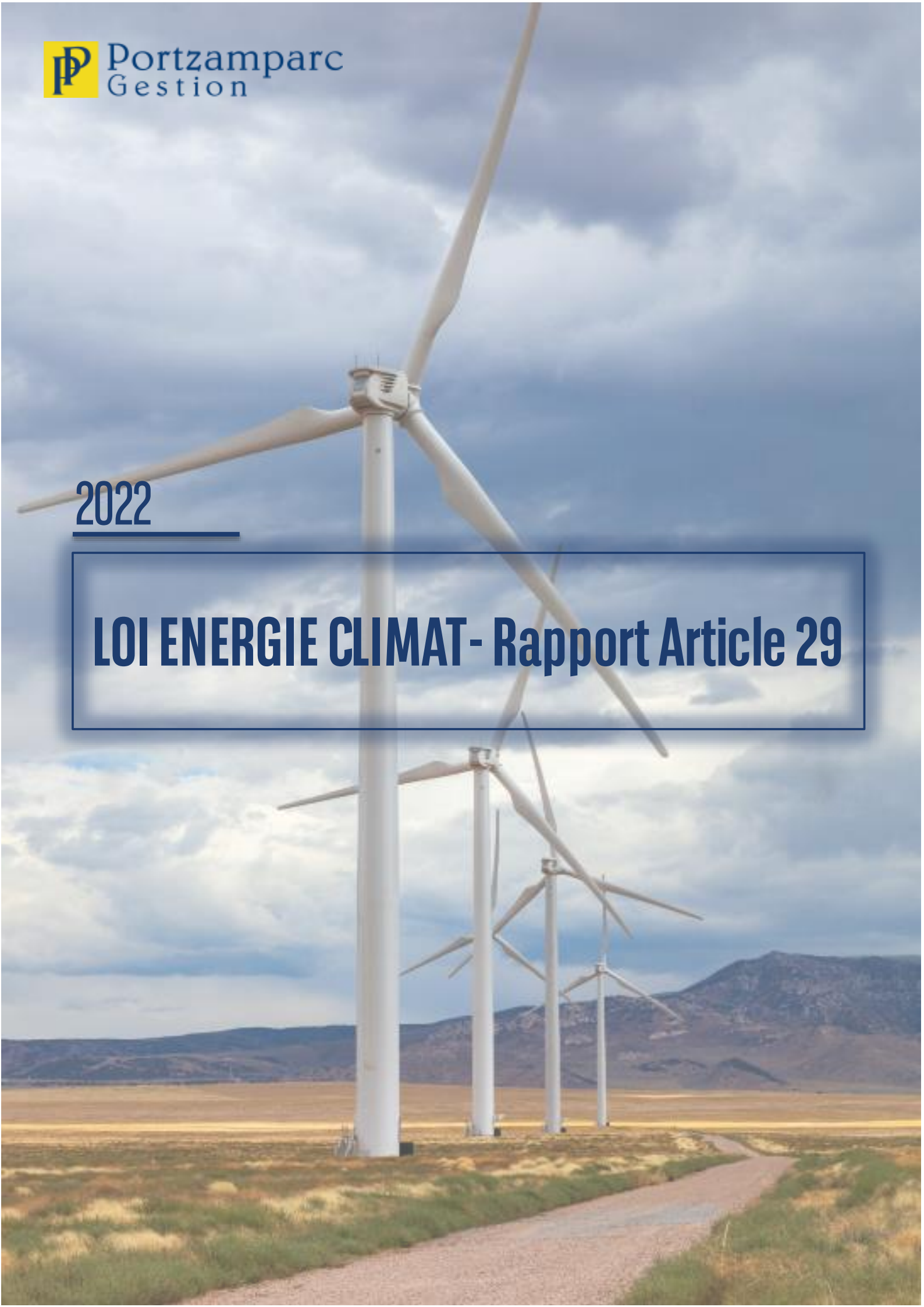


Table des matières

A propos de ce rapport.....	2
Introduction.....	3
Partie Obligatoire.....	4
I. Démarche générale pour Portzamparc Gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).....	4
A) Résumé de la démarche	4
B) Moyens utilisés pour informer les souscripteurs/clients.....	9
C) Adhésion de l'entité, ou de produits, à une charte, un code, initiative ou label	10
D) Produits financiers « article 8 » et « article 9 »	11
Parties Additionnelles.....	12
II. Moyens internes déployés par Portzamparc Gestion	12
A) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement.....	12
B) Renforcement des moyens.....	13
Loi Rixain	15
III. Stratégie d'engagement : vote, dialogue et engagement.....	16
A) Dialogue dirigeant et stratégie d'engagement.....	16
B) Politique de vote	16
C) Bilan de la stratégie d'engagement et de la politique de vote 2022	17
IV. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	18
A) Risques climatiques.....	18
B) Risques liés à la biodiversité.....	20
C) Contrôle et gestion des risques ESG.....	20
V. Déclaration des principales incidences négatives (PAI).....	22
Avertissements	26

A propos de ce rapport

Ce rapport est rédigé par Portzamparc Gestion dans le cadre de la réglementation française et plus spécifiquement de l'article 29 de la Loi Energie Climat, relatif à la transparence extra-financière des acteurs de marché. Cet article prévoit une transparence sur leur prise en compte des principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « décret 29 LEC », pris en application de l'article 29 de la loi dite « Energie Climat », s'inscrit dans la continuité du cadre réglementaire français (Article 173-VI de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte). Il complète également certaines dispositions du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR). Ce décret détaille le contenu du rapport 29 LEC visant à renforcer la transparence des acteurs autour de leurs pratiques extra-financières, notamment la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité.

Le présent rapport produit par Portzamparc Gestion a pour objectif de répondre à cette obligation. **Ne dépassant pas les 500 millions d'euros d'encours sous gestion, Portzamparc Gestion est tenu de suivre le plan de l'Annexe A fourni par l'AMF**, conformément à l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier. Au-delà des obligations de Portzamparc Gestion, une partie additionnelle a été ajoutée au rapport LEC 29 (page 12). La période de référence du présent rapport est l'exercice et l'année civile 2022.

Introduction

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuilles, filiale à 100% de Portzamparc. Depuis 2019, Portzamparc et sa filiale Portzamparc Gestion appartiennent au Groupe BNP Paribas. C'est donc naturellement que Portzamparc Gestion porte les valeurs et les convictions Environnementales, Sociales et de Gouvernance du Groupe BNP Paribas.

Depuis maintenant 35 ans, l'investissement sur les marchés financiers est au cœur des préoccupations de Portzamparc Gestion et l'essence de l'expertise de nos équipes.

Nous croyons fermement au rôle central de l'investissement sur le long terme, qui participe à l'émergence de champions locaux à dimension internationale, qui prend part activement à la création des emplois de proximité, mais également des emplois d'aujourd'hui et demain, qui dynamise le tissu industriel et les activités de services dans nos régions et favorise l'innovation. Nous affichons la volonté d'accompagner le développement des sociétés que nous suivons et dans lesquelles nous investissons.

Le savoir-faire de Portzamparc Gestion repose sur l'expression de convictions fortes.

Nos décisions sont avant tout guidées par la solidité, les qualités intrinsèques et les perspectives des entreprises, tout en gardant à l'esprit les grandes tendances macroéconomiques.

Portzamparc Gestion propose une offre en gestion collective, **fidèle à son ADN petites et moyennes entreprises**, et une offre en délégation de gestion sur l'ensemble des classes d'actifs.

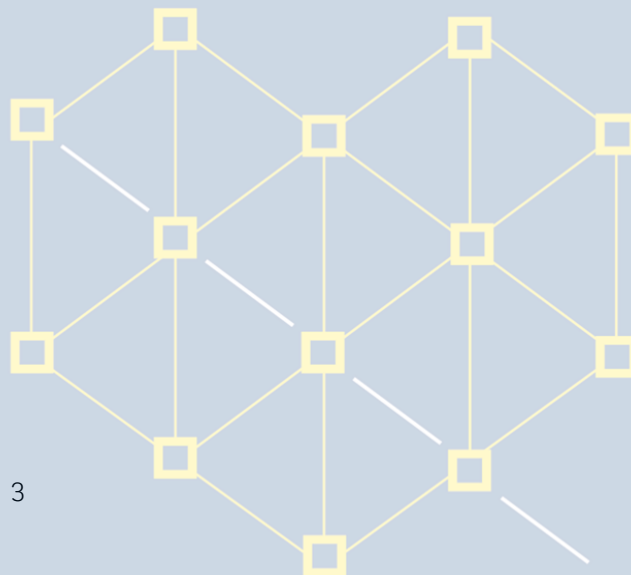
Avec une expertise de plus de 20 ans sur les petites et moyennes valeurs et avec un processus d'allocation et de sélection pratiqué en toute indépendance, Portzamparc Gestion contribue au développement de l'économie réelle et à la croissance des PME-ETI cotées. Nous faisons profiter à nos clients de ces entreprises qui bénéficient souvent d'une capacité à croître supérieure aux grandes capitalisations.

L'offre en délégation de gestion se retrouve au travers des mandats OPC et des mandats titres PME-ETI cotées, éligibles au sein de comptes-titres, PEA, PEA-PME et de mandats d'arbitrage pour les contrats d'assurance-vie.



LA PUISSANCE DES PME

**AU CŒUR DE
NOTRE GESTION**



Partie Obligatoire¹

I. Démarche générale pour Portzamparc Gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

A) Résumé de la démarche

Résumé de la démarche du Groupe BNP Paribas, actionnaire de Portzamparc

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Depuis, plus d'une décennie, BNP Paribas a intégré des critères environnementaux, sociaux dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementales (RSE) de BNP Paribas est fondée sur une analyse poussée de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à travers une matrice de matérialité élaborée en concertation avec ses parties prenantes, adossée sur un cadre scientifique et principiel de référence. La raison d'être de BNP Paribas prend en compte de manière centrale ces enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette stratégie lui a permis d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

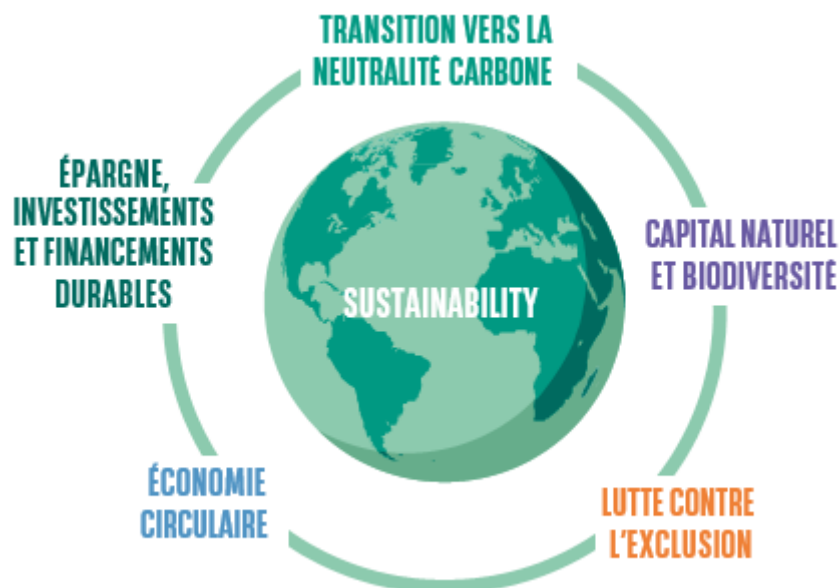
BNP Paribas a inscrit le passage à l'échelle de la finance durable et la RSE comme l'un des trois piliers de son plan stratégique GTS 2025.

Conscient de la nécessité d'intégrer sa stratégie RSE à son modèle d'affaires afin d'atteindre les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ambitieuse qu'il s'est fixé, le Groupe a lancé en 2022 son plan 2025 intitulé GTS (*Growth, Technology, Sustainability*).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :

- L'alignement des portefeuilles du Groupe avec des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone collective en 2050 par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (*Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition*) ;
- Le renforcement de la culture ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés, le suivi du développement des normes de place, et par une gouvernance renforcée, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.

¹ Ne dépassant pas les 500 millions d'euros d'encours sous gestion, Portzamparc Gestion est tenu de suivre, à minima, le plan de l'Annexe A fourni par l'AMF, conformément à l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier.



La politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de 4 piliers et 12 engagements conformes aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Cette stratégie RSE vise à participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du groupe. L'ensemble des engagements RSE volontaires pris par BNP Paribas sont détaillés dans son [document d'enregistrement universel](#).

Résumé de la démarche de Portzamparc Gestion

En tant qu'acteur engagé et responsable, Portzamparc Gestion œuvre pour avoir un impact positif sur la société et l'environnement.

Portzamparc Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies ([UN PRI](#)) depuis 2019 et a adopté pour l'ensemble de sa gestion une politique d'investissement responsable. Cette démarche d'investisseur responsable est un des axes de la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) adoptée par Portzamparc Gestion et qui est formalisée dans la Charte De Responsabilité Sociale et Environnementale de Portzamparc.

Ce rapport est également disponible sur notre site internet, page [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#)

Nous prenons en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur l'ensemble de notre gamme d'OPCVM. Selon nous, l'intégration de ces critères ESG dans le choix des entreprises dans lesquelles nous investissons offre l'opportunité de générer de la valeur financière pour nos clients sur le long terme et d'analyser les risques financiers, opérationnels et de réputation.

En matière d'investissement durable, notre approche repose sur les convictions suivantes :

- L'intégration ESG participe à obtenir, selon nous, de meilleurs rendements ajustés du risque.
- Investir de manière durable participe à notre engagement proactif dans la transition vers le développement durable de notre économie.
- Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir.
- Nous investissons à long terme et pour un avenir durable.

- Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement durable.

Pour Portzamparc Gestion, l'investissement durable repose sur ces piliers. Ensemble, ils contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissements nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, l'analyse des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises dans lesquelles nous investissons.

1. Processus d'évaluation ESG

Basé depuis toujours sur une approche reposant sur une gestion active et discrétionnaire fondée avec une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, la stratégie d'investissement s'est enrichie alliant désormais analyse fondamentale, recherche extra-financière et analyse quantitative.

L'analyse fondamentale consiste en un examen approfondi des agrégats financiers de l'entreprise, en partant de ses postes au bilan (capitalisation, endettement...) et en passant par l'analyse de l'activité de l'entreprise (croissance, rentabilité, génération de cash...) et de ses perspectives, tout en tenant compte des ratios boursiers (PER, rendement, PEG, ...) de la société cotée.

L'analyse quantitative consiste à classer les sociétés à partir d'un outil propriétaire : le GPS BCAP. C'est un indicateur quantitatif qui permet de cartographier les valeurs dans des phases tendancielle de façon très factuelle.

La recherche extra-financière est basée sur l'étude de critères ESG, i.e. environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Elle consiste à intégrer une approche d'investissement socialement responsable (ISR) dans la sélection de titres.

Ces analyses sont régulièrement complétées par des rencontres avec les dirigeants des sociétés étudiées.

2. Intégration ESG

En 2020, Portzamparc Gestion a affiché la volonté de donner une nouvelle dimension à son analyse fondamentale extra-financière. Filiale du groupe BNP Paribas, c'est tout naturellement que nous travaillons aujourd'hui avec l'un des leaders français de l'ISR, BNP Paribas Asset Management. Dans le cadre de cette collaboration, d'un côté nous appliquons la méthodologie ESG de BNPP AM à notre univers d'investissement et, de l'autre, Portzamparc Gestion contribue activement à enrichir le modèle propriétaire de BNPPAM avec notre analyse extra-financière des PME-ETI cotées.

Nos gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG matériels sur un secteur donné. Conformément à nos convictions, cette démarche leur permet d'identifier les risques et les opportunités de ces sociétés.

3. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

Portzamparc Gestion applique pour tous ses investissements des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits humains, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

Ce cadre normatif est complété par les « **Principes directeurs pour les entreprises multinationales** » rédigés par L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). « *Ces principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence* » (source : www.oecd.org)

En complément, Portzamparc Gestion applique les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance du Groupe BNP Paribas, formalisés au travers de « Politiques Sectorielles ». Ces politiques promeuvent des standards exigeants et alignés avec des normes internationales, comme les principes du pacte mondial des Nations Unies, afin d'encadrer nos investissements dans les secteurs sensibles.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'alignement de ses activités avec un objectif de neutralité carbone en 2050, le Groupe BNP Paribas a prioritairement développé, depuis 2011, des politiques sectorielles et d'exclusions. Elles couvrent aujourd'hui huit secteurs majeurs : **les secteurs Pétrole et Gaz non conventionnels, l'industrie minière, l'agriculture, le charbon thermique, l'énergie nucléaire, la pâte à papier, l'huile de palme, et la défense.**

Toutes les entités du Groupe BNP Paribas appliquent ces politiques sectorielles qui régissent les investissements dans les secteurs à enjeux environnementaux ou sociaux. L'application de ces politiques sectorielles conduit à :

- Définir les conditions d'acceptation de certains secteurs sensibles (par exemple avec des seuils tels que le nombre maximum de tonnes de CO2 produites par an)
- Exclure immédiatement ou progressivement des portefeuilles d'actifs, certains émetteurs, car leurs politiques sont incompatibles avec les objectifs de l'accord de Paris ou plus largement la politique de durabilité de BNP Paribas.

Ces stratégies de sorties ou le non-respect des standards définis dans les politiques sectorielles conduisent à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

En plus des politiques d'investissement, Portzamparc Gestion applique une liste d'exclusion d'activités et de biens :

- Activités principalement liées au tabac,
- Production ou le commerce d'armes controversées,
- Production ou commerce de filets dérivants de plus de 2,5km,
- Fibres d'amiante,
- Produits contenant des PCB (biphényles polychlorés),
- Commerce de toute espèce ou produit végétal ou animal régi par la Convention sur Commerce international des espèces de faune ou de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui ne sont pas autorisé par un permis CITES

De plus, BNP Paribas a annoncé en 2020 la sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'**OCDE** (Organisation de coopération et de développement économiques), et d'ici 2040 dans le reste du monde. Depuis fin 2017, le Groupe BNP Paribas encadre les secteurs du pétrole et du gaz et a adopté une politique très restrictive à l'égard des acteurs de l'exploration, de la production et de l'exportation de pétrole et gaz de schiste, de sables bitumineux et de pétrole ou de gaz en mer en zone Arctique.

En 2022, BNP Paribas a mis à jour sa politique relative au pétrole et au gaz. Elle renforce les critères de financement du pétrole et du gaz en abaissant le seuil d'exclusion des réserves de pétrole et gaz non conventionnels à 10 % de l'activité pour les entreprises diversifiées (contre 30 % précédemment). Par ailleurs, cette nouvelle politique ramène des restrictions sur deux zones particulièrement sensibles du point de vue de la biodiversité : l'Arctique (dans sa définition de l'AMAP) et l'Amazonie.

La politique de « Conduite Responsable des Entreprises » de Portzamparc Gestion et ses différentes composantes sont également disponibles sur notre site internet : [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion.](#)

4. Notre démarche RSE

La gestion Portzamparc Gestion est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés qu'elle sélectionne. Portzamparc Gestion affiche, en particulier, l'ambition de matérialiser l'ADN historique et l'expertise du groupe Portzamparc sur le segment des PME-ETI cotées françaises. Notre volonté : participer au développement et au financement des grandes entreprises de demain, entreprises pourvoyeuses d'emplois futurs et de la croissance à venir.

L'investissement responsable est un axe majeur de notre développement. Nous nous engageons ainsi à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs. L'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance des sociétés et à une meilleure évaluation des risques.

En matière d'investissement durable, notre méthodologie repose sur les convictions suivantes :

- L'intégration des critères ESG doit permettre d'obtenir, selon nous, de meilleurs rendements corrigés du risque,
- L'engagement est une source d'opportunités plus qu'une contrainte,
- Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement durable,
- Nous sommes des investisseurs de long terme.

Nous souhaitons être acteurs du changement : à la fois pour nos clients, leurs bénéficiaires mais aussi pour la société dans son ensemble. De façon générale, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion sont multiples et communs à tous les fonds de la gamme :

- **Approfondir notre connaissance des entreprises et identifier des risques** : l'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance des sociétés et à une meilleure évaluation des risques. Nous approfondissons notre connaissance des entreprises, ce qui nous permet de mieux évaluer leurs risques et donc de réduire le risque de nos investissements. Nous estimons qu'un dialogue renforcé avec les entreprises contribue à améliorer nos processus et les encourage à mieux gérer leurs principaux risques extra-financiers.
- **Être acteur du changement & accompagner la transition vers une économie plus durable** : la prise en compte des critères ESG nous permet de sélectionner et d'accompagner les acteurs que nous souhaitons voir participer à la transition en cours vers une économie plus durable. Nous identifions ceux ayant un impact social et/ou environnemental positif. Par ce biais, nous avons ainsi le pouvoir d'accompagner des tendances de fond de la société : transition énergétique, consommation responsable, respect des droits humains...
- **Détecter de nouvelles opportunités d'investissement** : au-delà de l'identification des risques, l'intégration des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises qui participent concrètement à la prise en compte des enjeux de développement durable.

L'ensemble de ces objectifs concourt à considérer la prise en compte des critères ESG comme un potentiel facteur de performance, conviction forte partagée par Portzamparc Gestion et sa maison mère Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas.

Enfin, notre démarche ESG valorise la bonne communication de l'entreprise sur l'identification et la prise en

compte de ses risques et impacts ESG. Un reporting exhaustif, centralisé et transparent rendra compte de cette capacité et sera valorisé dans la note.

Ces principaux risques ESG sont pris en compte, préalablement à l'entrée en portefeuille, puisque nos quatre OPCVM labélisés ISR : Portzamparc PME ISR, Portzamparc Entrepreneurs ISR, Portzamparc Europe PME ISR et enfin Portzamparc Opportunités ISR ont pour objectif d'obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers de comparaison ESG retranché des 20% des plus mauvaises valeurs d'après leur note ESG.

Aujourd'hui, le risque climatique (physique, transition, réglementaire) est appréhendé au travers des politiques sectorielles et liste d'exclusion du Groupe BNP Paribas.

La grille de notation propriétaire utilisée par Portzamparc Gestion a été développée par BNP Paribas Asset Management en capitalisant sur les standards du Sustainable Accounting Standards Board (SASB) et intègre d'autres fournisseurs de recherche externes ou universitaires. Cette grille prend en compte pour chaque émetteur ses émissions de gaz à effet de serre ou encore l'existence d'un plan crédible de réduction des émissions. Elle rend ainsi compte des risques et opportunités liés au changement climatique.

Retrouvez notre méthodologie et processus de sélection de titres pour les portefeuilles ISR au sein de notre [code de transparence](#).

B) Moyens utilisés pour informer les souscripteurs/clients

Les sujets de finance durable, de RSE et des enjeux ESG font l'objet de plusieurs publications (communiqués de presse, publications réseaux sociaux, rapport annuel). Certains documents répondent davantage à des exigences réglementaires, d'autres témoignent d'une volonté de transparence et de sensibilisation sur les approches et les engagements pris. Cette documentation s'adresse à l'ensemble de ses parties prenantes : acteurs de la place financière, régulateurs, organisations non gouvernementales, partenaires, clients et à l'ensemble de la société civile.

Chaque année, nos rapports d'engagement et de vote ainsi que notre rapport de transparence des PRI. L'ensemble de ces rapports témoignent de nos activités responsables sur la période. Nous synthétisons également ces contenus dans des supports accessibles pour rendre compte de nos avancées. L'ensemble de ces éléments sont partagés avec nos clients via notre site internet www.portzamparcgestion.fr.

Chaque mois, nous publions des reporting sur les fonds. Ces derniers contiennent entre autres les données ESG les plus pertinentes en fonction des fonds comme le score ESG, l'empreinte carbone, et la contribution E, S et G des portefeuilles par rapport à leur univers d'investissement.

Régulièrement,

- Conformément aux modifications apportées à la réglementation MiFID II, nous publions des rapports sur le modèle ESG européen (EET)
- Tout au long de l'année, nous proposons un podcast « horizon durable » qui partage avec ses auditeurs des expériences réussies sur le thème de la durabilité et du monde de l'entreprise.
- Nous publions les principales politiques, principes et rapports annuels portant sur le vote et l'engagement, sur [notre site internet](#).
- Pour nos fonds bénéficiant du label ISR, nous mettons en ligne des rapports ESG dédiés ainsi que des rapports de transparence. Ils sont accessibles dans la rubrique notre engagement responsable.

Plusieurs de ces publications sont disponibles depuis [notre site internet](#), notamment :

- Notre [Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)
- Notre [Politique de vote](#)
- Notre [Politique de rémunération](#)
- Notre [Politique d'engagement](#)

- Nos Rapports Extra-financiers
- Notre [Rapport d'engagement](#)
- Notre [Code de transparence](#)
- Notre [démarche d'investisseurs responsables](#)

C) Adhésion de l'entité, ou de produits, à une charte, un code, initiative ou label

Au 30 décembre 2022, les encours labélisés ISR représentent 133 millions d'euros. Le pourcentage des actifs avec un label ISR rapporté aux encours totaux sous gestion est de 42 % au 30 décembre 2022. Les encours totaux regroupent la gestion collective, la gestion sous mandat et la multigestion.

Label ISR



Créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion d'un fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds,
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion,
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille,
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue),
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds,
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable.

Les fonds Portzamparc PME ISR & Portzamparc Entrepreneurs ISR ont obtenu le Label ISR en décembre 2020. Les fonds Portzamparc Opportunités ISR et Portzamparc Europe PME ISR ont obtenu le Label ISR en janvier 2023. Les 4 fonds de la gamme Portzamparc Gestion sont catégorie 1 AMF et article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site : <https://www.lelabelisr.fr/quest-ce-que-isr/>

Principes pour l'Investissement Responsable - 2019



Le PRI est le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Le PRI agit durablement dans l'intérêt de ses signataires, des marchés financiers

et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Les signataires gèrent plus de 70 000 milliards de dollars.

D) Produits financiers « article 8 » et « article 9 »

Le tableau ci-dessous présente la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

<i>Fonds</i>	<i>Label</i>	<i>Catégorie SFDR</i>
Portzamparc PME ISR	ISR	Article 8
Portzamparc Entrepreneurs ISR	ISR	Article 8
Portzamparc Opportunités ISR	ISR	Article 8
Portzamparc Europe PME ISR	ISR	Article 8

Le tableau ci-dessous présente la part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par Portzamparc Gestion.

	<i>Encours au 31/12/2022 (en K€) prenant en compte des critères ESG</i>	<i>Part des encours prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par l'entité</i>
<i>Encours Article 8</i>		
Gestion Collective	132 743	41,9%
Délégation de Gestion	110 898	35,0%
<i>Encours Article 9</i>		
Délégation de Gestion	5 857	1,8%
Encours Total	249 498	78,8%

Les encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance représentent 249 millions d'euros au 31/12/2022, soit une part globale de 79% du montant total des encours gérés par Portzamparc Gestion.

Parties Additionnelles

II. Moyens internes déployés par Portzamparc Gestion

A) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

Les équipes de gestion

Portzamparc Gestion mobilise des ressources humaines pour l'aboutissement des enjeux liés à la finance durable. Les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Les gérants Portzamparc Gestion (4 personnes)
- Une analyste ESG Portzamparc Gestion

Les gérants de portefeuilles

Les gérants de portefeuilles intègrent les critères ESG dans l'évaluation des actifs, entreprises et dans leurs processus de prise de décision. La mise en œuvre réussie des principes d'intégration ESG, en surperformant l'univers d'investissement (en excluant 20 % de plus mauvais) est un objectif clé de l'équipe de gestion.

Les gérants travaillent de concert avec l'analyste ESG de Portzamparc gestion. Ce dernier a en charge d'intégrer la donnée ESG dans les outils de gestion, d'analyser les sociétés et d'engager un dialogue constructif avec elles (en binôme avec la gestion) et également de développer notre approche ESG en intégrant les meilleurs standards et label de la place en collaboration avec les équipes du Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management.

Analyste ESG

En plus des synergies collaboratives avec Le « Sustainability Centre » de BNPP AM, Portzamparc Gestion a créé un poste d'analyste ESG en 2022 au sein de son équipe de gestion. L'analyste travaille en étroite collaboration avec les gérants, le développement commercial et la conformité. Son rôle est de veiller à la bonne intégration des analyses ESG et au suivi des indicateurs de performance Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et des droits humains. L'analyste travaille de concert avec la gestion pour engager un dialogue constructif avec les sociétés détenues en portefeuille, tant sur leurs bonnes pratiques que leurs axes d'amélioration. Ce dialogue a aussi pour but de mieux connaître ces sociétés et leur stratégie, et d'obtenir d'elles des engagements d'amélioration lorsque ces dernières « pèchent » sur certains aspects des critères E, S ou G. Enfin l'analyste s'assure du bon niveau de transparence de la société de gestion au travers de la publication de rapports extra-financier et d'engagement actionnarial. Notre démarche de labélisation ISR s'inscrit dans cette dynamique d'exigence et de transparence vis-à-vis de notre activité.

Les ESG Champions

Par ailleurs, BNP Paribas Asset Management a désigné des correspondants ESG (les "ESG champions"), notamment au sein de l'équipe de Portzamparc Gestion, qui sont les relais d'informations privilégiées du « Sustainability Centre » en interne et en externe. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes. Des formations et certifications ESG sont mises à disposition de ces collaborateurs.

Ils se réunissent tous les mois, reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour se tenir à jour de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

Au sein du Sustainability Centre

L'équipe de gestion s'appuie en parallèle sur l'expertise du « Sustainability Centre » de BNP Paribas Asset Management.

Créé en 2017, Le Sustainability Centre oriente également notre approche en matière d'investissement durable. Le Sustainability Centre de BNP Paribas AM fournit aux équipes de gestion des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au développement durable au sein des stratégies d'investissement. Au total, le Sustainability Centre recrute 30 experts ESG pluridisciplinaires.

Au sein de l'équipe de recherche ESG/ISR dédiée de BNP Paribas Asset Management, les analystes compilent l'information publique ESG des émetteurs, interrogent le management des entreprises pour une meilleure compréhension des pratiques de celles-ci et enrichissent leur analyse avec l'aide de spécialistes techniques et experts sectoriels comme les brokers. Ils sont en contact régulier avec les entreprises et les parties prenantes clés. Ils utilisent des travaux de recherche universitaires et institutionnels, et des travaux de la société civile.

Enfin, un croisement avec la recherche d'agences de notation ESG est réalisé en complément.

Nos fournisseurs de données ESG :

FOURNISSEURS EXTERNES SPÉCIALISÉS	RECHERCHE QUALITATIVE APPROFONDIE	INSTITUTIONS INTERNATIONALES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sustainalytics <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs Pacte Mondial de l'ONU, controverses ▪ Trucost/S&P/Carbone 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Données sur les émissions de CO2 ▪ ISS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche sur la gouvernance ▪ Beyond Ratings <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dette souveraine ▪ Vigeo Eiris <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pacte Mondial, controverses ▪ Courtiers ESG et généralistes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacts avec les entreprises et parties prenantes clés ▪ Travaux universitaires ▪ Recherches de la société civile ▪ Publications officielles des émetteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eurostat ▪ OCDE ▪ Nations Unies ▪ Banque Mondiale ▪ Agence Internationale de l'Énergie ▪ Organisation Mondiale de la Santé

Source : BNP Paribas Asset Management

B) Renforcement des moyens

1. Les formations

- Portzamparc en tant que filiale à 100 % de BNP Paribas profite de la **Sustainability Academy** (lancé à l'automne 2022). La Sustainability Academy est un espace de formation qui sensibilise et forme ses 190 000 collaborateurs aux enjeux de la transition écologique et renforce leurs compétences dans ce domaine. La **Sustainability Academy** permet à chacun, quel que soit son pays, son entité ou son métier, de développer une véritable culture et une solide maîtrise de la finance durable. Elle apporte des réponses à

toutes les questions concernant les engagements et les actions du Groupe. Elle permet ainsi d'être mieux armé face aux questions et attentes des clients. Co-construite avec les différents métiers du Groupe, elle donne accès à un ensemble de ressources sélectionnées autour du développement et de la finance durable (parcours de formation, articles, vidéos, interviews, fiches pratiques, actualités, modules d'accompagnement pour managers, etc.). Celles-ci permettent aux collaborateurs de connaître les fondamentaux des enjeux environnementaux et sociaux de la finance durable. Les cinq domaines d'actions prioritaires pour le Groupe (l'économie circulaire, la transition vers la neutralité carbone, la conservation de la biodiversité, l'inclusion sociale et le développement de l'épargne, de la finance et de l'investissement durables) sont expliqués en détail. La **Sustainability Academy** est organisée en quatre espaces différents :

- Un « socle commun » pour l'ensemble des collaborateurs : il explique les fondements, des définitions et la stratégie de l'Engagement du Groupe relatifs aux cinq domaines d'actions prioritaires cités précédemment ;
 - Des contenus spécifiques pour les métiers et fonctions du Groupe avec des formations spécialisées ;
 - Un ensemble d'outils à travers le module « Mobilisez votre équipe » mis à disposition des managers pour leur permettre d'engager et de renforcer l'implication de leurs équipes autour des enjeux de la finance durable ;
 - Un espace dédié pour préparer l'avenir visant les populations spécifiques « Talents » et membres des Comités Exécutifs des métiers et fonctions.
- 50 % de l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion a obtenu le CFA ESG, une qualification internationale en investissement ESG délivrée par le CFA Institute. Objectif souhaité en 2024 : 100 % de l'équipe de gestion.
- 100 % des collaborateurs de Portzamparc Gestion ont également pu participer à la fresque du climat : un outil neutre et objectif. Il se fonde sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC. La Fresque du Climat encourage la diffusion rapide et à grande échelle d'une compréhension partagée des enjeux climatiques. Sa raison d'être est d'accélérer la compréhension des enjeux climatiques au niveau mondial pour contribuer à déclencher, au plus tôt, les bascules nécessaires à la préservation du vivant.

2. La stratégie de communication

En respect du règlement SFDR, la page [notre engagement de responsable](#) de Portzamparc Gestion contient les engagements de transparence en matière de durabilité de Portzamparc Gestion, ainsi que les informations relatives à leurs produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou ont un objectif d'investissement durable.

Le site contient également les informations relatives à l'engagement actionnarial (politique et bilan des votes), cf. section *D- Stratégie d'engagement* de ce rapport.

Sur notre page [notre engagement de responsable](#), nous communiquons les éléments suivants :

Notre démarche :

- [Code de transparence](#)
- [Démarche investisseurs responsable](#)
- [Conduite responsable](#)

Notre engagement actionnarial

- [Politique d'engagement actionnarial](#)
- [Rapport d'engagement](#)

SFDR

- [SFDR – Caractéristiques environnementales et/ou sociales – Produits conformes Article 8](#)
- [Article 3 – Politique de gestion des risques de durabilité](#)
- [Politique de rémunération](#)
- [Rapport art. 29 Loi Energie et Climat](#)

PRI

- [Rapport PRI](#)

Les communiqués de presse, les réseaux sociaux, la présentation investisseurs et le rapport d'activité sont autant de canaux importants de la communication sur les engagements ESG de Portzamparc gestion.

Loi Rixain

La loi Rixain vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle Femme / Homme et afficher sa représentation au sein des société de gestion.

Sur 9 collaborateurs au sein de Portzamparc Gestion au 30/06/2023, 3 sont des femmes (33 %) dont 2 sont parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

III. Stratégie d'engagement : vote, dialogue et engagement

A) Dialogue dirigeant et stratégie d'engagement

Portzamparc Gestion est un acteur engagé auprès des PME-ETI cotées en France et en Europe. Nous entretenons des relations de proximité et de long terme avec ces sociétés. Cette position nous permet d'entretenir un dialogue autour de leur problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Au sein notre univers d'investissement ESG (c'est-à-dire retranché des valeurs les moins bien notées), nous adoptons une approche par amélioration de note. Nous identifions les sociétés ayant des faiblesses sur l'un des piliers Environnemental, Social ou de Gouvernance et essayons de travailler avec elles pour améliorer ces aspects. Nous intégrons ensuite les informations issues de ces échanges dans nos analyses afin que la note ESG soit la plus représentative possible des pratiques de ces PME-ETI.

Nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

La politique d'engagement de Portzamparc Gestion est disponible sur notre site internet à cette adresse :

[Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion.](#)

B) Politique de vote

Nous pensons que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent impacter la valeur et la réputation des sociétés dans lesquelles nous investissons, et susciter des opportunités et risques systémiques. Nous appliquons donc les standards ESG dans nos critères de vote et nos processus d'investissement afin d'agir dans l'intérêt à long terme de nos clients. Les principes suivants constituent un guide par lequel PORTZAMPARC GESTION exécute ses responsabilités d'actionnaire :

1. Créer de la valeur durable sur le long terme
2. Protéger les droits des actionnaires
3. Veiller à une structure de conseil indépendante, efficace et responsable
4. Aligner les structures de rémunération avec l'intérêt à long terme des actionnaires
5. Veiller au respect de l'environnement et la société
6. Divulgateion d'informations exactes, adéquates et en temps opportun

La politique de vote complète de Portzamparc Gestion est disponible sur notre site internet à cette adresse : [Politique de vote 2022 - Portzamparc gestion.fr](#)

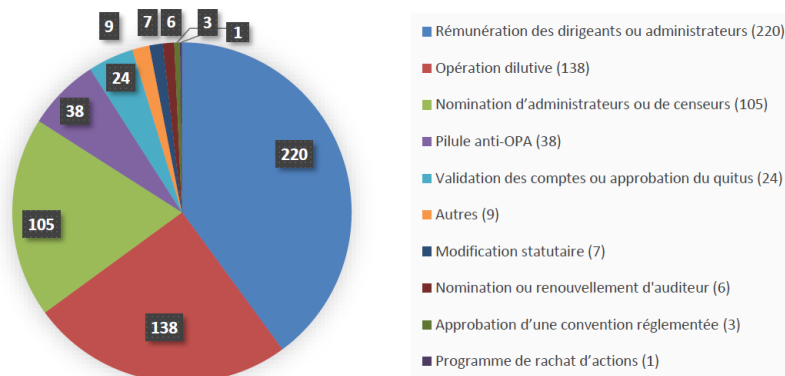
C) Bilan de la stratégie d'engagement et de la politique de vote 2022

Engagement par le vote

Bilan des votes 2022



Nombre d'abstention ou opposition en 2022 par type de résolution



Exemples de lignes directrices de vote

Résolutions	Motif d'abstention ou d'opposition
<ul style="list-style-type: none"> Quitus des administrateurs et mandataires sociaux Réélection des administrateurs Approbation des comptes et des rapports 	La société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre (GES) (scope 1, 2, et 3 le cas échéant) de façon appropriée, ni ses activités de lobbying climatique, ou ne communique pas ou ne veut pas dialoguer de manière constructive sur sa stratégie climatique.
<ul style="list-style-type: none"> Nomination d'administrateurs ou de censeurs 	Le candidat n'est pas indépendant et le conseil comporte moins de 50 % de membres indépendants en excluant les représentants des salariés
<ul style="list-style-type: none"> Programme de rachat d'actions 	Le programme de rachat d'actions comporte une ou plusieurs conditions qui pourraient vraisemblablement être utilisées comme une mesure anti-OPA

Source : Portzamparc Gestion, suivi des Assemblées Générales 2022

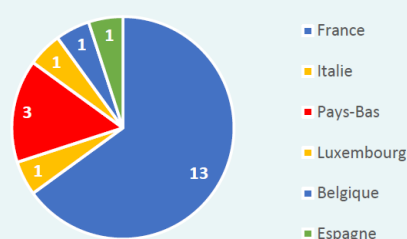
Nos actions d'engagement en 2022

	2021	2022
Nombre total de réunions avec les entreprises	>400	306
dont dialogues dédiés aux enjeux extra-financiers		16
dont visites de sites		4

RÉPARTITION DES ECHANGES ENTREPRISES PAR SECTEUR (2022)

Energie	3
Infrastructure	3
Défense	1
Loisir	1
Télécommunication	3
Industrie	3
Biens de consommation	3
Santé	1
Mobilité	2

RÉPARTITION DES ECHANGES ENTREPRISES PAR PAYS (2022)



Source : Portzamparc Gestion, comptes rendus des dialogues

Le bilan de la stratégie d'engagement ainsi que le bilan de la politique de vote de Portzamparc Gestion sont tous deux disponibles à cette adresse : [Portzamparc Gestion – Rapport d'engagement 2022](#)

IV. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les lignes métiers sont en première ligne de défense pour la gestion de leurs risques, y compris ceux relatifs aux facteurs climatiques et environnementaux. Les fonctions de contrôles sont quant à elles responsables d'organiser et de superviser le dispositif de gestion des risques de la banque. La fonction RISK en particulier a la charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de gestion des risques en ce qui concerne les catégories de risques qui sont sous sa responsabilité, y compris ceux liés à des facteurs ESG.

Le groupe BNP Paribas considère que les risques climatiques et environnementaux sont des facteurs de risques qui viennent potentiellement impacter les catégories de risques auxquelles il est généralement exposé, comme les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels.

A) Risques climatiques

Dans le cadre de la recherche climatique, BNP Paribas Asset Management a mis en place différentes actions afin d'intégrer ces enjeux au sein de nos processus d'investissement. Les analystes ESG ont adaptés ces actions en fonction de la nature du risque (risque de transition et risque physique). L'intégration de ces risques est encore en cours dans la plupart des équipes d'investissement de BNP Paribas Asset Management ainsi que celle de Portzamparc Gestion.

1. Risques de transition

Afin de limiter le risque de transition sur l'ensemble de nos portefeuilles, nous avons mis en place les actions suivantes :

Une approche sectorielle spécifique : grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe de recherche ESG de BNP Paribas AM intègre pleinement les enjeux climatiques au sein de chacune de leurs analyses sectorielles. En effet, la notation intègre par exemple la quantité de carbone émise par les émetteurs (et donc leur capacité à la mesurer), l'existence et la solidité d'un programme de réduction de ces émissions ou encore la capacité de l'entreprise à développer et commercialiser des biens et services durables et donc moins sujets au risque de transition ou de réglementation. Ainsi, les notations ESG qui en ressortent sont le reflet de la prise en considération du risque de transition

Cette information et ces études sont à disposition des gérants ce qui leur permet d'intégrer ces risques dans leur décision d'investissement.

La mise en place d'une politique « charbon » :

- Portzamparc Gestion exclut les entreprises qui génèrent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique et/ou qui représentent 1% ou plus de la production mondiale. Cette limite de production mondiale permet d'identifier les entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon est inférieur à 10 %, mais qui sont néanmoins responsables d'une part significative de la production totale de charbon thermique.
- Les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à la moyenne mondiale de 2017, soit 491gCO₂/kWh, seront également exclus. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), cette limite sera progressivement réduite à 327 g CO₂/kWh.
- Les producteurs d'électricité qui développent de nouvelles capacités de production d'électricité produite à partir du charbon.

- Tout producteur d'électricité qui aurait encore une part de capacité énergétique produite à partir du charbon : à partir de 2030 pour les entreprises de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE, à partir de 2040 dans le reste du monde.

Calcul et publication de l'empreinte carbone

Nous calculons l'empreinte carbone de nos 4 fonds actions. Cette donnée est disponible sur les fiches « Reporting mensuel » de nos fonds notre site internet, [Le spécialiste des Small & Mid Caps - Portzamparc Gestion](#).

Au 30/12/2022, les émissions de GES de nos 4 fonds sont les suivantes :

Emissions Gaz à Effet de Serre		
Emissions financées en tonne équivalent CO ₂ par million d'euros investi	Fonds	Indice de référence
Portzamparc PME ISR	114	220
Portzamparc Europe PME ISR	145	-
Portzamparc Entrepreneurs ISR	94	474
Portzamparc Opportunités ISR	89	199

Intégration du changement climatique dans notre politique de vote :

Notre politique de vote intègre le changement climatique. En effet, si la société ne communique pas de manière suffisante à propos de ses émissions de CO₂ ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter au changement climatique, alors Portzamparc pourra s'abstenir :

- sur l'approbation des comptes,
- de donner son aval aux quitus des administrateurs et mandataires sociaux,
- de voter en faveur de la nomination des administrateurs.

2. Risques physiques

Les travaux de BNP Paribas Asset Management sont particulièrement axés sur les risques liés à la transition. En complément, BNP Paribas Asset Management a récemment requis les services d'un fournisseur de données spécialisé dans l'évaluation du risque physique. Il nous fournira un score que nous intégrerons directement dans notre modèle de notation ESG.

Les scores de risque physique comprennent trois composantes clés :

- Risque opérationnel,
- Risque d'approvisionnement,
- Risque de marché.

Chaque dimension du risque est notée sur une échelle de 0 à 100. Les scores sont normalisés de manière que le risque climatique des entreprises puisse être comparé à travers différents portefeuilles.

3. Risques de responsabilité

Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG : le risque de responsabilité fait partie intégrante de notre méthodologie de notation ESG. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. Nous avons des contacts privilégiés avec les émetteurs dans lesquels nous investissons pour recueillir des informations qualitatives, ce qui nous permet de garantir l'exactitude des informations utilisées lors des analyses. En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, nous sommes en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements des entreprises en matière d'exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.

L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherches externes.

Identification des controverses : Le risque de responsabilité est également intégré grâce à un outil de suivi des controverses de BNP Paribas Asset Management. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc ...)

Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Ces controverses sont reflétées dans la notation de l'émetteur.

B) Risques liés à la biodiversité

Les risques liés au changement climatique et à la biodiversité sont actuellement appréhendés via les politiques sectorielles détaillées plus haut dans ce rapport, au [3. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles](#).

C) Contrôle et gestion des risques ESG

Un contrôle pré-trade est effectué avant chaque opération grâce à nos outils internes. Il permet de vérifier que l'investissement est bien conforme aux politiques d'exclusions de Portzamparc Gestion.

Un contrôle de second niveau est réalisé sur une base mensuelle par le RCCI qui s'assure que le stock des valeurs composant le portefeuille des fonds ne détient pas de valeurs exclues au regard de nos politiques sectorielles.

Ce contrôle est basé sur la liste des titres non éligibles comparée aux portefeuilles des fonds.

Afin de vérifier le respect des critères de labélisation ISR, un contrôle indépendant effectué par une tierce-partie (auditeur) et annuellement sera réalisé et donnera lieu à une synthèse transmise à la direction de Portzamparc Gestion. Ce contrôle a été défini afin de s'assurer du respect des règles ESG fixées par la gestion des fonds de la gamme Portzamparc Gestion (cadre procédural, respect des règles d'exclusions, respect des critères d'obtention du Label ISR, etc)

Nous visons une note ESG du fonds significativement supérieur à celle de son univers de comparaison ESG.

Les ratios ESG sont envoyés quotidiennement et contrôlés minimum deux fois par semaine. Une fiche de suivi de ces ratios est automatiquement envoyée aux gérants et la RCCI de Portzamparc Gestion.

Sur la base de ce contrôle métier, un contrôle trimestriel formalisé sera effectué par la RCCI afin de contrôler 2 aspects spécifiques :

- L'exclusion des titres dont les entreprises profitent de revenus d'activités dans le charbon métallurgique, à savoir revenus > à 10% du revenu total.
- Ce contrôle se basera sur les portefeuilles à la fin de mois sur les 3 mois de la période concernée.
- La correcte réalisation des contrôles de 1er niveau métier, et la mise en œuvre de corrections le cas échéant dans un délai raisonnable.

Le contrôle sera transmis à la direction en même temps que les contrôles relatifs à la bonne exécution des contrôles de 1er niveau de la gestion collective (respect des ratios).

V. Déclaration des principales incidences négatives (PAI)

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, l'objectif de cette section est de renforcer la transparence sur les incidences négatives en matière de durabilité.

Les principales incidences négatives (principal adverse impact ou PAI) décrites par la réglementation SFDR désignent les incidences négatives significatives que vont avoir les décisions d'investissement de la société de gestion sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Portzamparc Gestion prend en compte dans sa gestion les principales incidence négatives de ses investissements et cette déclaration a vocation à expliquer la manière dont cette intégration est réalisée.

En effet, Portzamparc Gestion réalise une analyse et un suivi des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur plus de 90% des titres valorisés dans ses portefeuilles sur la base des critères retenus par BNP Paribas Asset Management. Parmi ces critères, un certain nombre sont des PAI qui sont alors quantifiés et pondérés de manière à être intégrés dans le processus global d'analyse ESG.

Les indicateurs numérotés de 1 à 14 notés dans le tableau ci-dessous sont les indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'annexe I du Règlement (UE) 2022/1288, les autres indicateurs des tableaux 2 et 3 sont les indicateurs additionnels choisis par Portzamparc Gestion.

Les 14 facteurs d'incidences négatives ne sont pas pris en compte de manière indépendante mais de façon globale lors de la décision d'investissement.

Indicateurs empreinte biodiversité²

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Unité de mesure	Incidence 2022	Taux de couverture au 31/12/2022
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Tonnes de CO2	10 541,9	99%
		Emissions de GES de niveau 2	Tonnes de CO2	1 533,7	99%
		Emissions de GES de niveau 3	Tonnes de CO2	73 747	96%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	Tonnes de CO2 par millions d'euros investis	648,9	96%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes de CO2 par millions d'euros investis	1 891,5	96%
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	5,8	94%
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	Consommation : 66,3 %	62 %
				Production : 10,5 %	100 %
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	2,0	86%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi	Moyenne pondérée	0,0	11%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements	Million d'euros investi, en moyenne pondérée	18,8	68%
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	1,2	99%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	%	3,8	71%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	7,3	38%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	% du nombre total de membres	38,2	83%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	%	0	97%

² Source : Clarity AI, données couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Indicateurs environnementaux²

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidence 2022	Taux de couverture au 31/12/2022
Emissions	Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Tonnes de CO2 par millions d'euros investis	1,2	15%
	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	%	76,0	100%
Eau, déchets et autres matières	Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	Mètres cubes par million d'euros de chiffre d'affaires	12 868,7	18%
		Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	%	0,1	1%
	Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	%	20,8	99%
	Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	%	3,0	79%
	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n° 1893/2006	%	1,3	100%
	Ratio de déchets non recyclés	Rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements	Tonne par million d'euros investi (en moyenne pondérée)	11,3	45%
	Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation	%	88,5	70%

² Source : Clarity AI, données couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Indicateurs sociaux et de qualité de gouvernance²

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidence 2022	Taux de couverture au 31/12/2022
Questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents de travail	%	26,2	79%
	Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	Nombre d'accidents par millions d'heures travaillées	5,3	65%
	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les concernées	Moyenne pondérée	6896,9	45%
	Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	%	18,8	91%
	Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel	%	1,4	80%
	Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	%	9,6	83%
	Cas de discrimination	Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées	Moyenne pondérée	0,0	99%
		Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées	Moyenne pondérée	0,0	99%
Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés	%	173,6	0%	
Droits de l'Homme	Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme	%	18,2	96%
	Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme	%	29,3	61%
	Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains	%	19,7	89%
	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements	Moyenne pondérée	0	99%
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	%	4,2	97%
	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	%	0	99%
	Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Condamnations pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements	Nombre	0	99%
	Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements	Montant en millions d'euros	69,2	99%

² Source : Clarity AI, données couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Avertissements

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97-77, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10 rue Meuris 44100 Nantes, France, RCS Paris 326 991 163, et son site web : www.portzamparcgestion.fr Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil d'investissement. Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution. Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC PRIIPS) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web. Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché important, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes. La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr